

3.—Rentrées annuelles de matières d'or à la Monnaie Royale Canadienne, sorties de matière d'or et monnaie frappée, 1926-41

NOTA.—Sous une forme un peu différente, les chiffres de 1901-16 paraissent aux pp. 882-888 de l'Annuaire de 1927-28 et ceux de 1917-25, à la p. 928 de l'Annuaire de 1936.

Année	Or reçu	Sorties de matières d'or	Monnaie d'argent frappée	Monnaie de nickel frappée	Monnaie de bronze frappée
	onces fines	onces fines	\$	\$	\$
1926	1,375,502	1,347,668	50,000	168,500	28,200
1927	1,448,180	1,451,907	574,000	249,000	37,500
1928	1,325,113	1,305,200	867,000	250,000	92,100
1929	438,351	468,384	1,081,000	267,000	123,300
1930	862,075	722,469	326,000	164,500	13,400
1931	1,721,237	1,735,112	475,400	281,000	51,400
1932	2,829,529	2,873,221	287,000	165,000	213,200
1933	2,568,838	2,589,649	155,000	125,000	120,800
1934	3,008,977	3,038,019	172,300	193,000	69,900
1935	3,158,780	3,177,041	601,020	194,000	75,100
1936	3,603,335	3,625,549	809,200	202,600	87,200
1937	3,933,453	3,937,910	1,322,200	251,100	105,400
1938	4,398,258	4,308,067	1,376,000	153,500	184,300
1939	4,869,239	4,834,214	2,794,032	321,000	214,600
1940	4,990,847	5,026,793	4,845,000	660,500	822,800
1941	5,092,609	5,134,348	3,534,000	454,000	575,300

Sous-section 2.—Billets du Dominion et de la Banque du Canada

Billets du Dominion.—L'historique qui commence ce chapitre explique que les billets du Dominion ont été créés en 1868. La législation par laquelle l'émission s'est accrue de concert avec l'agrandissement du pays fait l'objet d'une note au bas de la p. 968 de l'Annuaire de 1934-35. Les éditions antérieures de l'Annuaire jusqu'à celui de 1940 donnent un résumé des principaux traits de l'émission précédente de billets du Dominion.

Billets de la Banque du Canada.—La Banque du Canada, quand elle a commencé ses opérations, a pris à son compte les billets du Dominion en cours qui ont été remplacés dans la circulation publique et partiellement comme réserves en espèces par ses propres billets ayant cours forcé, dont les coupures étaient de \$1, \$2, \$5, \$10, \$20, \$50, \$100 et \$1,000. Les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada ont parachevé le remplacement des billets du Dominion comme réserves en espèces.

La loi des banques de 1934 a exigé des banques à charte qu'elles réduisissent l'émission de leurs propres billets graduellement pendant les dix années suivantes jusqu'à un montant n'excédant pas 25 p.c. de leur capital versé au 11 mars 1935. Les billets de la Banque du Canada remplacent ainsi les billets des banques à charte, puisque l'émission de ces dernières est réduite.

Il y a peu de changement dans les coupures au-dessous de \$5. Il y a eu augmentation considérable dans les coupures de \$5 à \$1,000, où les billets de la Banque du Canada ont partiellement remplacé les billets des banques à charte et ceux du Dominion. D'autre part, les billets spéciaux du Dominion en coupures de \$1,000 à \$50,000, qui ont servi presque exclusivement aux transactions interbancaires ou aux réserves des banques, ne sont plus en usage.